

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025 -

DÉCISION N° 25 - 07 - 048

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 juin 2025 s'est réuni le mercredi 1^{er} octobre 2025 à partir de 16 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- ✓ Georges ZIEGLER (Président)
- ✓ Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- ✓ Luc FRANCOIS (vice-président)
- ✓ Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- ✓ Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 5 : Les propositions de sorties de divers véhicules et matériels de l'actif de l'établissement.

Depuis 2013, le SDIS se dessaisit désormais de ses véhicules et biens mobiliers hors d'usage ou obsolètes grâce au lancement d'enchères électroniques via la voie dématérialisée. A noter qu'un nouveau partenariat avec Les Domaines de l'État et leur site de vente aux enchères en ligne Moniteur Live a été mis en place depuis le 1^{er} octobre 2023.

Les véhicules et engins ainsi que les autres matériels concernés doivent tout d'abord être réformés et sont répertoriés en annexes du présent dossier.

Ainsi, certains véhicules à fort kilométrage dont la valeur nette comptable est nulle ou devant nécessiter des réparations dont le coût est important, pourraient être réformés. Il s'agit de véhicules qui ne sont plus aux normes et dont les pièces ne sont plus disponibles sur le marché.

Après suppression dans le tableau de l'actif, ces véhicules ou divers matériels (cric, vélos, ordinateurs ...) pourraient ainsi être vendus lors de la vente aux enchères qui se déroulera du 28 novembre au 3 décembre 2025.

Il est donc proposé au bureau d'examiner ce dossier afin de réformer les véhicules et divers matériels dont la liste est jointe en annexe 1 et 2 et de déterminer leur destination.

En outre, et suite à l'étude de la demande de l'Association **Pompiers humanitaires français (PHF)** dans le cadre de ses missions, il pourrait être envisagé de procéder à la réforme et la cession de 3 ambulances de marque RENAULT Master, âgés d'une quinzaine d'années et présentant des problèmes électriques et/ou mécaniques. Ces 3 véhicules pourraient être vendus pour la somme de 8 000 € chacun.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du Conseil d'administration approuve la proposition de sortie d'actif des véhicules et biens matériels indiqués en annexes 1 et 2 qui seront ensuite proposés à la vente aux enchères via la voie dématérialisée.

Article 2 :

Le bureau du Conseil d'administration approuve la cession des véhicules suivants à l'Association « *Pompiers humanitaires français* » (PHF), sise 22 Bd Karl Marx à Saint-Etienne :

- Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) : RENAULT Master, de 2010, immatriculé BC-515-BD (n° inventaire 9283), pour la somme de 8 000 €.
- Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) : RENAULT Master, de 2010, immatriculé BC-350-BD (n° inventaire 9282), pour la somme de 8 000 €.
- Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) : RENAULT Master, de 2019, immatriculé AJ-050-QA (n° inventaire 8524), pour la somme de 8 000 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Georges ZIEGLER